

République Française
Département des Côtes-d'Armor



6 rue Sophie Germain
22440 PLOUFRAGAN

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes-d'Armor

Date de la convocation :
16/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 octobre à 10h30, le comité syndical s'est réuni à la CCI des Côtes-d'Armor à St-Brieuc sous la présidence de Michel RAFFRAY, Président.

Date d'affichage de la convocation :
16/09/2026

Date d'affichage de la délibération :

Nombre de délégués :

En exercice : 69
Quorum : 35
Présents : 51
Pouvoirs : 2
Votants : 53

Présents : P. BERNARD, Y. BOUTIER (GPA), Y. BOUTIER (SMKU), S. CAMUS, A. CHEREL, D. COMMAULT, G. CORBEL, JL. COUELLAN, M. COURTAS, J. DAUPHIN, M. DESBOIS, M. DUMAIL, M. EVEN, L. GALLEE, P. GASNIER, J. GESRET, B. GUILLOU, M. HAICAULT, P. HAMON, Y. HELLIO, P. HELLO, F. HINDRE, J. JOURDEN, J. KERFERS, C. LAYEC, Y. LE BARS, M. LE BORGNE, A. LE BRETON, JY. LE CORRE, A. LE COTTON, E. LE COUSTER, E. LE CREURER, G. LE FRANC, JF. LE MIGNOT, F. LE SAINT, B. LEBRETON, L. LEMOINE, C. OLLIVIER, A. PETIT, P. PIERRE, M. RAFFRAY, B. RAOULT, C. SEUREAU, J. SIMEON, T. TARDIEU, Y. THOMAS, A. VALO, M. VIDCOQ, D. YON

Secrétaire de séance :

Jean-Yves LE CORRE

Absents ayant donné pouvoir : O. CARRE par Y. LE BARS, N. NOWAK par D. YON

Absents : Y. BERHAULT, B. BOIRON, E. GERVAIS, JL. EVEN, R. HAAS, P. HUONNIC, A. LAZAREVITCH, G. LE BRIAND, B. LE COUSTER, S. LE NOUVEL, T. LEDAGUENEL, Y. PASQUIOU, J. PATUREL, H. PELLOUOIS, S. QUINIO, B. RICARD

DELIBERATION N°DB.CS.2026-23

OBJET : APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 03 JUILLET 2026

Rapporteur : Monsieur le Président

Approbation du PV du comité syndical du 03 juillet 2026 joint en annexe.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

☒ UNANIMITE ☒ ADOPTE ☐ REJETE
☐ MAJORITE par / voix POUR / voix CONTRE / ABSTENTION

La délibération suivante :

VU le code général des collectivités territoriales

VU le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2026

Le Comité syndical décide :

Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le

ID : 022-252202189-20261002-DB_CS_2026_23-DE

Article 1

- D'adopter le procès-verbal de la séance du comité syndical du 03 juillet 2026 joint en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour extrait conforme
Le Président,
Michel RAFFRAY